

**Arrêté n°2025 - 71 relatif au report de l'élection des représentants des
usagers au conseil de gestion de l'UFR Pharmacie**

Le président de l'université de Reims Champagne Ardenne

Vu l'arrêté n°2025 - 54 relatif à l'élection des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR Pharmacie,

ARRETE

Article 1 : Report de scrutin

Le scrutin du 7 octobre 2025 relatif à l'élection des usagers au conseil de gestion de l'UFR de Pharmacie est reporté à une date ultérieure.

Article 2 : Diffusion et affichage

Le présent arrêté est exécutoire après publication dans le recueil des actes administratifs de l'université et transmission au Rectorat.

La doyenne de l'UFR Pharmacie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux de la composante.

Fait à Reims,

Christophe CLÉMENT

Mis en ligne le : 08/10/2025

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités, le : 08/10/2025